

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 13

Date de convocation : 23 février 2026
Date d'affichage et de
Publication : 11 mars 2026

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

Absents excusés n'ayant pas remis pouvoir : Didier LE GARREC, Rozenn MAHEVO.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1A) DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

Monsieur Christophe SAMZUN a été désigné à l'unanimité.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 9 mars 2026.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT